



Parc national  
du Cap-Breton  
Plan-cadre  
provisoire

Audiences publiques au sujet des  
plans-cadres provisoires  
des parcs nationaux du Canada



Région typique d'une lande intérieure  
A typical inland barren area

<b>Avant-propos, 4</b>	<b>Annexe B – Les ressources naturelles, 16</b>
<b>Introduction, 4</b>	Géomorphologie, 16
But du parc national du Cap-Breton, 4	Climat, 16
Loi sur les parcs nationaux, 4	Végétation, 16
Politique des parcs nationaux, 4	Animaux, 17
<b>Résumé des propositions, 5</b>	Mammifères, 17
<b>Première partie – Le plan d’affectation des terrains, 6</b>	Oiseaux, 17
Le zonage, 6	Poissons, 17
Le but du zonage, 6	<b>Annexe C – Données sur la fréquentation-visiteurs, 18</b>
Les critères de zonage, 6	Fréquentation-visiteurs (tableau 1), 18
Définitions et exemples de catégories d’utilisation des terres, 6	Fréquentation des terrains de camping (tableau 2), 19
Résumé des catégories d’utilisation des terres, 7	<b>Annexe D – Études futures et projets de planification, 20</b>
<b>Deuxième partie – Le programme du parc, 8</b>	Utilisation des terrains, 20
Conservation des ressources, 8	Ressources du parc, 20
Végétation, 9	Fréquentation-visiteurs, 20
La faune, 9	Projets d’aménagement de la région et planification, 20
Poissons, 9	<b>Bibliographie, 20</b>
Oiseaux, 9	
La conservation et les gardes, 9	
Protection du milieu, 10	
Interprétation, 10	
But de l’interprétation, 10	
Processus d’interprétation, 10	
Thème d’interprétation, 10	
Installations d’interprétation, 10	
Centres d’interprétation, 10	
Théâtres de plein air, 10	
Présentations-étalages et panneaux descriptifs, 11	
Pistes d’interprétation, 11	
Documentation d’interprétation, 11	
Aménagement, 11	
Accès et circulation, 11	
Routes du parc, 11	
Pistes et sentiers, 12	
Canotage, 12	
Logement des visiteurs, 12	
Centres d’accueil des visiteurs, 12	
Centres d’activité, 12	
Les terrains de camping: fréquentation et capacité, 12	
Aménagement des terrains de camping: résumé, 13	
Création de nouveaux terrains de camping, 13	
Activités de plein air, 13	
Loisirs d’hiver, 13	
Limites du parc, 13	
<b>Annexe A – Historique, 15</b>	
Limites du parc, 15	
Aménagement du parc, 15	
Constructions, 15	
Aménagement routier, 15	
Logement des visiteurs, 15	
Terrains de camping, 15	
Loisirs, 15	
Protection de la faune et des forêts, 15	

Un plan-cadre provisoire a été établi pour le parc national du Cap-Breton afin d'en inventorier les possibilités actuelles et d'en prévoir le développement futur. Il s'agit, en somme, d'un document de travail destiné à faciliter toutes les études concernant le parc, son aménagement et les formes administratives dont il sera éventuellement doté.

Le plan-cadre est donc la première phase d'un long processus de planification. Certains changements pourront y être apportés au fur et à mesure que de nouvelles données seront recueillies, mais d'ores et déjà la plan va permettre aux services compétents de réaliser, d'une part, tous les programmes d'aménagement et d'activités que requiert l'administration quotidienne des parcs et d'intensifier, d'autre part, les recherches dans les secteurs où l'information et les connaissances actuelles sont insuffisantes.

Une audience publique portant sur ce plan provisoire sera également tenue afin d'inciter la population du Canada, propriétaire et bénéficiaire des parcs nationaux, à présenter ses opinions et ses commentaires. Ce n'est, en effet, qu'à la lumière des vœux exprimés par l'opinion publique qu'un plan-cadre définitif sera élaboré. Ce dernier, cependant, devra conserver assez de souplesse pour s'adapter aux progrès de la technologie, à la mobilité accrue de la population, ainsi qu'aux goûts changeants du public en matière de loisirs. Toute révision devra néanmoins demeurer conforme aux dispositions de la Loi sur les parcs nationaux, dont l'objectif essentiel est de leur conserver leur caractère naturel.

Tout plan ou projet doit être mis à jour régulièrement. Ainsi, le présent texte a été établi six mois environ avant l'ouverture de l'audience publique, afin de permettre aux Canadiens d'en prendre connaissance; mais il est fort probable qu'entre la date de l'achèvement du travail et celle de l'audience, certaines hypothèses avancées dans le document auront été confirmées tandis que d'autres propositions auront subi des modifications à la suite d'études plus approfondies.

La première partie du présent document présente un plan d'utilisation du territoire selon la méthode traditionnelle, applicable à tous les parcs nationaux, qui consiste à classer les terrains en cinq catégories différentes. Le deuxième partie décrit la portée des projets d'expansion du parc et de ses aménagements. Les trois annexes renferment des données précises sur l'histoire, les

ressources et les programmes de planification future du parc; trois cartes aident à comprendre l'énoncé du plan.

### **But du parc national du Cap-Breton**

Le parc national du Cap-Breton rassemble les caractères topographiques de la région des Maritimes, avec ses caps, sa côte accidentée, ses plateaux intérieurs et ses landes qui constituent un trait distinctif de la péninsule septentrionale de l'île du Cap-Breton. On y trouve, répartie sur 367 milles carrés, une grande diversité de paysages et d'habitats naturels. Ce parc a été créé pour conserver la nature à l'état brut; il sert également à des fins d'interprétation. On y observe notamment:

- i) des exemples caractéristiques de l'influence des forces de la nature sur le relief intérieur et côtier de la péninsule septentrionale de l'île du Cap-Breton.
- ii) des forêts et des zones de végétation qui peuvent croître et prospérer presque sans intervention humaine; et enfin
- iii) le comportement de la faune dans son habitat naturel.

### **Loi sur les parcs nationaux**

Le plan-cadre provisoire du parc national du Cap-Breton a été conçu en fonction de la Loi sur les parcs nationaux qui stipule que ceux-ci sont «dédiés au peuple canadien pour son bénéfice, sa instruction et sa jouissance . . . et . . . doivent être entretenus et utilisés de manière qu'ils restent intacts pour la jouissance de générations futures».

### **Politique des parcs nationaux**

La politique des parcs nationaux complète l'orientation donnée par la Loi. En 1964, le gouvernement du Canada a sanctionné cette politique qui entérine l'objet général de la loi, qui expose les principes directeurs de la planification, de l'aménagement et de l'exploitation, et qui veille à assurer la gestion continue de ces réserves naturelles remarquables.

Cette politique n'est pas immuable et elle a une portée assez générale pour demeurer valable longtemps.

Pour que le parc corresponde vraiment aux paysages du Canada, le visiteur doit pouvoir en interpréter les caractéristiques. Pour encourager ce dernier à profiter des expériences qu'offre le parc, on doit mettre à sa disposition des voies d'accès, des installations de logement et des services. La planification relative aux parcs sert donc un triple but: préserver le milieu naturel pour les générations futures, proposer des aménagements qui mettent davantage en valeur les caractéristiques des parcs et voir à dispenser des services divers aux visiteurs.

1. Un système de classification des terrains, valable pour tous les parcs, sera mis en vigueur. Il est fondé sur une subdivision générale en cinq catégories d'utilisation des terrains et quatre d'entre elles s'appliquent au parc national du Cap-Breton. Ce sont:

Catégorie I – zones spéciales;

Catégorie II – zones de délasserment en milieu sauvage;

Catégorie III – zones en pleine nature;

Catégorie IV – zones de délasserment en plein air;

Catégorie V – zones très fréquentées (non valable pour Cap-Breton).

2. La capacité d'accueil de chaque zone sera d'abord établie et les installations seront limitées de manière à ne pas nuire à la beauté et à l'atmosphère naturelles du parc. Il se peut qu'à certaines périodes de l'année, il devienne nécessaire de limiter le nombre des visiteurs dans certaines parties du parc.

3. Deux grands centres d'activité seront aménagés, un dans le secteur d'Ingonish Beach, dans la partie est du parc, et un autre à Chéticamp, près de l'entrée ouest.

4. Le programme d'interprétation du parc (excursions organisées, causeries illustrées, centre d'interprétation, pistes jalonnées et présentations sur place) sera élaboré davantage.

5. La construction des bâtiments s'inspirera d'un style spécial d'architecture conçu pour s'harmoniser avec le caractère du parc.

6. Les pistes pour excursionnistes et cavaliers seront prolongées.

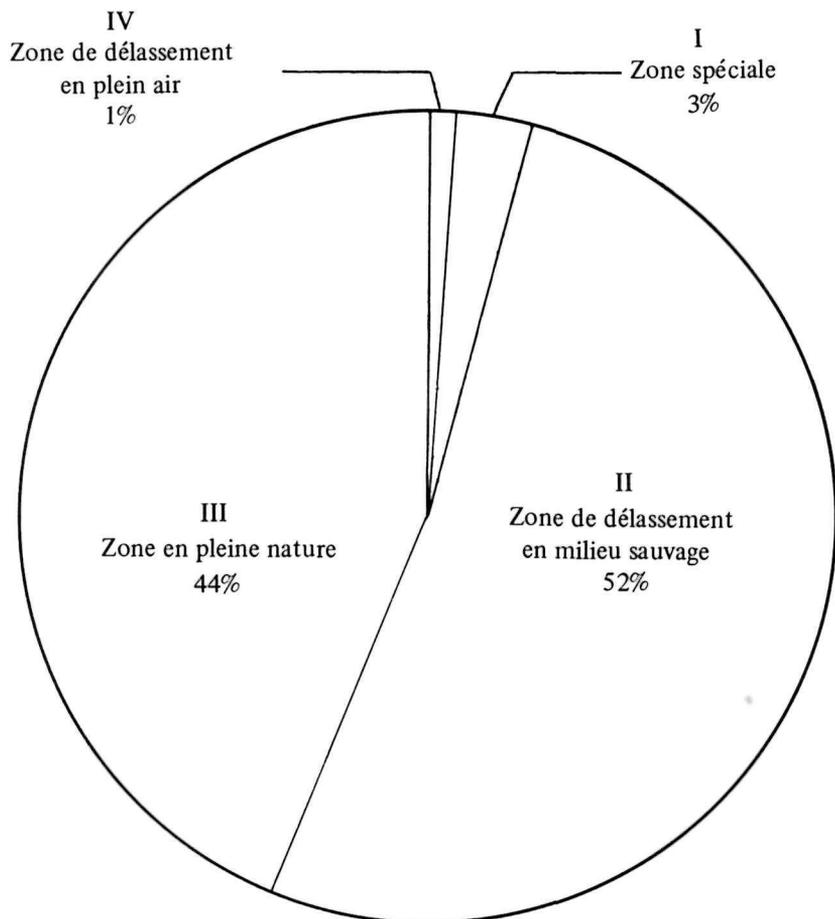
7. Le terrain de camping de Chéticamp sera doté de 105 emplacements individuels supplémentaires.

8. Dans les secteurs éloignés, pour servir de complément au réseau des pistes, des terrains de camping rudimentaires seront aménagés.

9. Lorsqu'il faudra construire des routes, le tracé en sera établi en fonction des ressources naturelles, des possibilités d'interprétation du parc et des autres voies d'accès possibles.

10. Les études sur le terrain, la flore et la faune continueront à jouer un rôle de premier plan pour la collecte de données. Ces recherches serviront de base aux programmes portant sur la gestion des ressources du parc.

11. Des relations étroites seront maintenues avec les autorités provinciales et régionales pour encourager l'aménagement de terrains de camping, d'installations de logement et l'amélioration de services connexes à l'extérieur du parc.



### Le zonage

Dans les parcs nationaux, les programmes d'aménagement et de conservation s'inspirent d'un seul élément: la beauté naturelle du parc. Le plan de zonage a précisément pour but de délimiter les divers secteurs et le rôle spécifique prévu pour chacun. À cette fin, on a établi cinq catégories fondamentales d'utilisation des terrains: catégorie I – zones spéciales, catégorie II – zones de délasserment en milieu sauvage, catégorie III – zones en pleine nature, catégorie IV – zones de délasserment en plein air, catégorie V – zones très fréquentées. La répartition de ces catégories de terrains au parc national du Cap-Breton apparaît sur la carte n° 1, ci-jointe.

### Le but du zonage

Le zonage permet de délimiter les secteurs qui nécessitent une gestion spéciale en raison de leurs caractéristiques particulières. Ainsi, les méthodes de gestion ne sont pas les mêmes dans le secteur de récréation d'Ingonish (catégorie IV) que celles mises en oeuvre dans les secteurs sauvages de l'intérieur (catégorie II). Le secteur de récréation d'Ingonish accueille chaque jour un flot de visiteurs qui s'adonnent à de nombreux sports de plein air et il n'est donc pas nécessaire d'y conserver un milieu à l'état sauvage. Par ailleurs, les zones sauvages de l'intérieur du parc sont destinées à la récréation en milieu naturel, telle que la pêche et la marche, et on ne peut les atteindre qu'en empruntant des sentiers.

À mesure que de plus amples informations permettront d'évaluer l'influence des visiteurs sur les populations d'animaux et sur la flore, les règlements ayant trait à l'affectation des terrains seront révisés et des pratiques de gestion touchant la faune et la couverture végétale seront améliorées.

### Les critères de zonage

Pour classer les zones particulières dans des catégories spécifiques, on a utilisé les critères et les concepts suivants:

1. Le classement est basé sur l'évaluation des valeurs naturelles et culturelles du parc, sur leur emplacement, leur étendue et leur qualité.
2. Des limites topographiques ou hydrographiques sont fixées à toutes les zones spéciales et à la plupart des zones de délasserment en milieu sauvage (catégories I et II).

3. Les zones en pleine nature (catégorie III) ont pour objet de constituer un arrière-plan naturel aux corridors d'accès.

4. Les zones de délasserment en plein air (catégorie IV) comprennent les terres nécessaires à l'aménagement de terrains de camping et d'autres installations.

5. L'existence ou l'absence d'aménagements entre largement en ligne de compte dans la classification de chaque partie du parc.

6. Les possibilités futures en matière d'aménagement et de transport seront soigneusement étudiées afin de prévenir tout malentendu dans l'affectation des terrains.

7. L'accès par route et par piste à des terrains grandement protégés (catégories I et II), en utilisant des zones nécessitant moins de protection, pourra être autorisé. Toutefois, l'accès aux zones des catégories III et IV ne sera pas permis en passant par les terres des catégories I et II.

### Définitions et exemples de catégories d'utilisation des terres

#### *Catégorie I, zones spéciales (12 milles carrés, 3 p. 100 de la superficie du parc)*

Les zones spéciales sont celles qui possèdent des qualités exceptionnelles ou qui présentent des attraits particuliers qu'il importe de conserver et de protéger d'une façon très stricte. Ces zones sont de deux genres: les zones écologiques et les zones dotées de caractéristiques historiques ou culturelles particulières.

*Les zones écologiques* groupent les principaux peuplements végétaux, des bassins hydrographiques entiers, des habitats d'animaux et des secteurs qui se prêtent à la recherche. La gestion et l'utilisation viseront à nuire le moins possible aux cycles biologiques et aux communautés animales et végétales. La gestion pourra se limiter à la prévention des désastres naturels et des risques inutiles qui pourraient endommager les caractéristiques naturelles des lieux. Les véhicules seront interdits et, en certains endroits, il n'y aura pas de piste d'accès visible. L'activité sera limitée à l'observation et à l'interprétation de la nature ou à des excursions à pied, le jour.

Dans des secteurs plus étendus, des arrêts nocturnes pourront être autorisés dans des terrains de camping rudimentaires.

La délimitation des secteurs de la première catégorie n'est pas encore terminée. Cependant, on a classé dans cette catégorie un terrain de 10 milles carrés, situé à

l'extrémité ouest du ruisseau Clyburn, et borné par les lacs des Deux-Îles, Whitehill et Dundas. C'est une zone de toundra alpine qu'il faut conserver et protéger de l'intrusion de l'homme. Presqu'île, une formation de roches sédimentaires en lits fortement inclinés, suit une course parallèle à l'autoroute; c'est une autre zone spéciale. Elle constitue un exemple-type des promontoires rocheux des Maritimes et les possibilités éducatives qu'elle offre justifient son classement. À mesure que d'autres études sur les caractéristiques du parc seront faites, on pourra classer d'autres secteurs dans la première catégorie.

*Les caractéristiques historiques ou culturelles* sont celles qui, dans un décor naturel, rappellent, en principe, le rôle que la nature a joué dans l'histoire ou la culture de l'homme. On poursuit des recherches pour déterminer s'il en existe dans le parc.

#### *Catégorie II, zones de délasserment en milieu sauvage (190 milles carrés, 52 p. 100 de la superficie du parc)*

Les zones de la deuxième catégorie ont pour but premier de conserver le caractère sauvage d'un milieu récréatif déterminé: elles sont caractérisées par des sentiers, des terrains de camping rudimentaires et par des habitats fauniques. On a classé dans cette zone tous les plateaux et les landes de l'intérieur. Ces dernières, qui sont non-boisées, constituent l'un des aspects qui particularisent les Hautes-Terres du Cap-Breton, et on doit les préserver de l'intrusion des véhicules. Le réseau de routes et de sentiers permettra aux visiteurs d'y accéder, mais seulement à des points déterminés du parc.

#### *Catégorie III, zones en pleine nature (161 milles carrés, 44 p. 100 de la superficie du parc)*

Ces zones sont au seuil de l'habitat sauvage; elles servent de tampon entre les terrains tout à fait sauvages et les secteurs aménagés. Elles constituent aussi un fond de scène naturel à plusieurs des attraits du parc et elles sont essentielles à la préservation de son caractère sauvage. Sous maints aspects, les terrains de cette catégorie sont les plus difficiles à définir. On peut en considérer quelques-uns comme une banque de terrains dont certaines parties seront rattachées aux zones des catégories I et II dès qu'on les connaîtra mieux. Il est peu probable cependant qu'on les reclasse dans la catégorie IV. La pêche, les excursions et le camping rudimentaire y seront autorisés

comme dans les zones de la catégorie II, mais sur une plus grande échelle. Les terrains de la catégorie III peuvent aussi inclure les routes du parc et des étalages sur place, des centres et des sentiers d'interprétation ainsi que des emplacements de pique-nique. La plus grande partie de cette zone est à proximité de la piste de Cabot.

*Catégorie IV, zones de délasserment en plein air (4 milles carrés, 1 p. 100 de la superficie du parc)*

Les limites des aménagements actuels et futurs sont fixées par ces zones. Celles-ci comprennent les corridors routiers, les terrains de camping et d'autres secteurs destinés à l'activité en plein air. Le secteur du ruisseau Warren et du Grand-Havre, celui

du ruisseau Noir (fréquentation diurne) et celui de la rivière Chéticamp font partie, entre autres régions, de cette catégorie. Les deux secteurs de récréation dont on prévoit l'établissement à Ingonish et à Chéticamp sont également inclus dans cette catégorie.

*Catégorie V, zones très fréquentées*

Certains grands parcs nationaux possèdent des centres de caractère urbain qui offrent aux visiteurs un large éventail de services. Tel n'est pas le cas au parc national du Cap-Breton, et aucun projet n'est envisagé dans ce sens. On s'efforcera plutôt de favoriser l'aménagement d'installations et de services à l'extérieur du parc, afin d'aider l'économie régionale et de sauvegarder le paysage du parc.

**Résumé des catégories d'utilisation des terres**

Catégorie	Superficie en milles carrés	Pourcentage de la superficie du parc	Exemples
I Spéciale	12	3	Presqu'île
II Délasserment en milieu sauvage	190	52	Landes éternelles
III En pleine nature	161	44	Ruisseau Corney
IV Délasserment en plein air	4	1	Grand-Havre
Total	367	100	

La conservation des ressources, l'interprétation et l'aménagement sont les trois grandes activités qui correspondent aux objectifs de la politique des parcs, laquelle vise à préserver l'héritage naturel et à le mettre à la disposition des visiteurs pour stimuler et intensifier leur appréciation du décor et du paysage.

Le programme du parc consiste donc :

- a) à mettre les visiteurs en contact avec le milieu naturel, pour ainsi les aider à comprendre le jeu des forces primitives qui ont façonné le terrain et leur faire prendre conscience de l'écologie du parc;
- b) à mettre au point et à présenter des programmes qui renseignent les visiteurs sur les caractéristiques du parc et qui éveillent leur curiosité et leur intérêt pour la vie au grand air et l'histoire naturelle;
- c) à stimuler les activités de plein air qui sont compatibles avec les objectifs du parc;
- d) à établir des voies de communication et des réseaux de pistes qui permettent de disséminer les visiteurs dans le parc de façon à éviter les groupements et à assurer le calme;
- e) à fournir les installations et les services publics nécessaires aux visiteurs; et
- f) à empêcher que les caractéristiques du parc soient altérées.

### Conservation des ressources

Le programme de conservation a pour but d'empêcher la détérioration des ressources naturelles, but qui sera réalisé grâce au plan d'utilisation des terrains, à l'application stricte des règlements concernant la protection de la faune et des autres ressources, à une gestion bien conçue des peuplements végétaux et animaux et à des mesures correctives adéquates, comme la lutte contre les maladies chez certaines espèces de plantes et certains groupes d'animaux. Le programme doit, de plus, coordonner la protection des caractéristiques naturelles du parc avec les utilisations et les aménagements projetés, afin d'assurer sa fréquentation optimale ainsi que l'agrément des visiteurs. L'objectif visé est le maintien, dans la mesure du possible, de l'équilibre naturel des divers peuplements.

Il y a deux importantes façons d'envisager le problème de la conservation des ressources dans un parc, soit le «concept évolutif» et le «concept de l'époque». Pour laisser au programme un certain degré de souplesse, ni l'un ni l'autre de ces principes n'est appliqué strictement à tous les terrains.

La gestion «évolutive» des ressources du parc permet d'assurer un rythme naturel de transformation. La région du Cap-Breton illustre le processus naturel de la formation des montagnes et de l'érosion subséquente due à l'action du climat et de l'océan. Le parc présente une grande variété de formations de terrains, des plages sablonneuses au niveau de la mer, un littoral anfractueux et escarpé, un terrain montagneux boisé et un plateau intérieur où alternent landes et fondrières.

Le processus d'évolution, effets de la mer sur le littoral, érosion des collines sous l'influence du climat et de l'eau, est dynamique. Dans le cadre de la gestion «évolutive», une partie importante du parc sera administrée de telle sorte que les forces de la nature puissent s'exercer librement. Ce concept touche d'une façon particulière les terrains des catégories I et II.

La gestion selon le concept de l'époque prévoit la gestion des ressources de manière à conserver le caractère que présentait le parc à un moment donné. Dans celui du Cap-Breton, un certain nombre de caractéristiques particulières seront ainsi préservées. Plusieurs magnifiques plages sablonneuses sont destinées à des fins de délassement et on s'appliquera à les préserver de l'érosion. En outre, le caribou des forêts a été réintroduit dans le parc, ce qui s'inscrit également sous le signe du concept de l'époque. Éventuellement, il pourra être nécessaire dans l'avenir de recourir aux mêmes méthodes pour maintenir d'autres populations animales en équilibre avec l'habitat.

L'influence de l'homme a modifié à des degrés divers l'équilibre et l'atmosphère naturels du parc. Les changements apportés aux terrains à l'extérieur des parcs ont habituellement pour effet d'isoler ces derniers; ces influences externes portent atteinte au milieu et particulièrement aux espèces sauvages qui y vivent. Depuis la création du parc national du Cap-Breton, cette influence a été minime, en raison surtout de l'absence de grands centres urbains dans la région, et du fait aussi que les terrains adjacents n'ont pas été intensément exploités. Toutefois, il semble que les bois forestiers seront coupés et utilisés dans un proche avenir pour la fabrication de pâte à papier. Du fait que le parc est une réserve faunique, les animaux pourraient y chercher refuge et ainsi le surpeupler, ce qui rendrait nécessaire l'application de

mesures pour maintenir l'équilibre entre la population animale et l'habitat.

À l'intérieur du parc, les routes, les terrains de camping, les services aux touristes et le nombre croissant de visiteurs influent considérablement sur le milieu naturel. De plus, la présence de certaines espèces animales et végétales allogènes a été observée. Le cerf de Virginie qui, d'après les recherches, ne se trouvait pas au Cap-Breton avant les années 1880, était déjà bien établi sur l'île en 1924.

Le zonage du parc et le soin avec lequel sont conçus et réalisés les aménagements essentiels peuvent minimiser l'effet de ces facteurs de changement, mais ils ne peuvent pas les neutraliser tout à fait.

Pour élaborer un programme de conservation des ressources, il faut établir un inventaire de ces ressources et le tenir à jour. Bien qu'on sache déjà beaucoup de choses au sujet du parc, un inventaire complet est en voie de préparation.

Les fluctuations cycliques des populations de mammifères sont bien connues; le nombre de certains animaux a varié considérablement au cours des années, selon les réserves alimentaires disponibles. La politique actuelle de protection favorise la croissance des forêts de conifères aux dépens des arbres feuillus et des arbustes dont se nourrissent certains herbivores.

Le système de classification des terrains s'étend à des secteurs qui sont entièrement protégés et préservés. Parmi ces secteurs, il en est de plus petits où l'influence des forces de la nature s'exerce avec un minimum d'intervention humaine. D'autres secteurs pourront être établis où, en vertu du concept de l'époque en matière de gestion, il sera possible de maintenir et perpétuer des espèces végétales et animales à un certain stade de leur évolution normale.

Un important travail de cartographie et de recherches doit être effectué pour établir les peuplements végétaux et animaux du parc et pour connaître divers aspects de leurs origines, ainsi que les tendances que révèlent leur croissance, leur évolution, leur stabilité et leur réaction à la gestion. Ces recherches faciliteront l'examen des zones d'utilisation et permettront d'évaluer l'influence des routes, des terrains de camping et des autres aménagements actuels et de ceux-là mentionnés dans ce plan. Les recherches fourniront aussi des points de repère pour mesurer l'influence de l'homme sur son milieu et elles mettront en relief l'importance de la conservation de spécimens de grands peu-

lements végétaux et animaux demeurés inchangés, pour les comparer avec ceux des autres zones qui ont été modifiées sous l'effet de la civilisation.

#### *La végétation*

Le revêtement végétal, les arbres, les arbustes, les fleurs, les herbes, etc., font partie de ces ressources vivantes et changeantes du parc, dont les conditions et l'équilibre peuvent être sérieusement altérés par l'homme. Une protection insuffisante contre les incendies pourra entraîner la perte de vastes portions boisées du parc. Par ailleurs, s'il n'y avait pas d'incendies naturels, il y aurait sans doute un certain déséquilibre entre les divers systèmes écologiques représentés dans le parc. De même, il faut examiner continuellement les dangers qui peuvent résulter de la destruction, par les insectes et les maladies, d'une grande partie de la couverture forestière.

Pareils sinistres, considérés comme exemples de désastres naturels, peuvent être acceptables dans de grandes zones sauvages, mais ils sont inadmissibles dans les zones des catégories IV et V. Une grande zone d'arbres brûlés par l'incendie, ou détruits par les insectes ou la maladie, peut être un intéressant sujet d'étude de la nature, mais ne saurait constituer un emplacement agréable pour un terrain de camping.

Dans le parc national du Cap-Breton, comme dans d'autres parcs, on a mis l'accent sur la protection maximum des forêts contre les dégâts importants causés par les incendies, les insectes et les maladies.

Avant l'établissement du parc, les incendies ont joué un rôle important dans la formation du paysage et de la couverture végétale telles qu'elles se présentent aujourd'hui. La grande variété d'habitats et la diversité des familles de plantes participent à la valeur du parc et contribuent à lui donner son attrait esthétique. Il deviendra peut-être nécessaire cependant, à l'avenir, de laisser jouer plus librement ces forces destructrices de la nature ou encore de recourir à des moyens artificiels de contrôle adéquat.

#### *La faune*

L'étude des populations animales du parc constitue une tâche de tous les jours. Quels sont les animaux indigènes? Quel est le degré de rareté ou d'abondance de chaque espèce par rapport à l'habitat donné? Y a-t-il lieu de prendre des mesures, et lesquelles, pour augmenter certaines espèces

ou rétablir l'équilibre entre la population et l'habitat?

L'orignal et plus récemment le caribou des forêts, ont été réintroduits dans le parc national du Cap-Breton. Autrefois, ces deux espèces proliféraient dans l'île du Cap-Breton, mais une chasse immodérée avait provoqué leur extinction. Les habitats disponibles peuvent faire subsister des troupeaux considérables de ces deux espèces. On prévoit que dans les secteurs protégés, ils se multiplieront rapidement pour atteindre en peu de temps un nombre maximal. Les animaux excédentaires pourront alors émigrer ou être transplantés à l'extérieur du parc, dans des secteurs de chasse réglementée assujettis aux lois provinciales. On se rend déjà compte de la nécessité d'observer et d'étudier sans relâche l'augmentation et l'état de santé de ces troupeaux, ainsi que les conditions des habitats dont ils disposent.

#### *Les poissons*

Le programme concernant les poissons comporte deux aspects principaux: le premier vise à préserver l'habitat naturel et le second à favoriser la pêche sportive. Pour maintenir, et dans certains cas, établir des populations de poissons destinés à la pêche, on poursuit un programme régulier d'empeisonnement dans certains lacs et ruisseaux du parc. Branet Pond, par exemple, a été empeisonné avec l'omble de fontaine. Dans le passé, l'empeisonnement a été surtout conditionné par la demande des amateurs de pêche. À l'avenir, on adoptera une technique plus scientifique pour assurer une plus grande variété d'espèces indigènes, compte tenu des possibilités de l'habitat et des ressources en nourriture.

Conformément au concept de préservation des régions sauvages, certains lacs seront laissés à l'état naturel et l'empeisonnement et la pêche y seront prohibés.

On peut pêcher la truite de mer, l'omble de fontaine et un peu de saumon dans la plupart des rivières et des cours d'eau du parc et capturer surtout le saumon de l'Atlantique dans les fosses de la rivière Chéticamp où ce poisson abonde. Certains lacs, qui communiquent assez facilement avec la mer, comme le lac Warren, contiennent, outre la truite, une bonne quantité de poisson comestible, notamment de la perche argentée, tandis que quelques lacs et ruisseaux du plateau sont bien peuplés d'ombles de fontaine.

Des recherches supplémentaires seront poursuivies dans tout le bassin hydrographique du parc pour déterminer le volume d'eau, les ressources alimentaires, la croissance des poissons et l'importance des pêches. Une fois ces études terminées, d'autres mesures administratives pourront être mises en application.

#### *Les oiseaux*

La grande variété d'oiseaux que l'on retrouve dans le parc national du Cap-Breton constitue l'un des principaux attraits de ce parc. Les nombreuses espèces, de l'oiseau de mer à l'oiseau de montagne, en passant par l'oiseau des forêts et celui des landes, dépendent, dans une large mesure, d'une grande diversité d'habitats qu'il faut protéger si l'on entend conserver cette riche variété. Des recherches sont nécessaires pour déterminer les rapports qui existent entre chaque espèce et les caractéristiques de leur habitat, de manière à pouvoir désigner ensuite les zones appropriées à la conservation des espèces indigènes.

#### *La conservation et les gardes*

La mise en application et l'exécution des parties du programme de conservation décrites jusqu'ici relèvent principalement des gardes qui bénéficient des conseils et de l'aide scientifique de spécialistes du Ministère et d'autres organismes gouvernementaux. Le Service canadien de la faune, le ministère des Pêches et des Forêts, la division de la météorologie du ministère des Transports et le Conseil national de recherches constituent les principales sources d'assistance spécialisée.

Le premier rôle des gardes est la conservation. Ils donnent des avis judicieux et pratiques pendant la planification des programmes de conservation des ressources, vérifient les secteurs qui posent des problèmes et identifient les situations spéciales qui requièrent des mesures de protection. Les gardes jouent également un rôle très important dans le domaine des relations publiques. Ils fournissent aux visiteurs des renseignements d'ordre général, font respecter les règlements de sécurité et surveillent les excursions dans les zones dangereuses. Ils procèdent aussi aux opérations de sauvetage et de recherches lorsque des touristes s'égarer ou se blessent dans des secteurs peu accessibles du parc. Dans les parcs de la région de l'Atlantique, le travail des gardiens, qui consiste à retrouver les excursionnistes

perdus en forêt, à assurer la sécurité des baigneurs et à secourir les navigateurs en panne, revêt une grande importance. Ils doivent constamment veiller à faire observer les règlements établis pour protéger les animaux sauvages contre les braconniers et contre les visiteurs qui font preuve de cruauté inutile. Ils veillent enfin à ce que les propriétaires de chiens, de chats ou de bêtes errantes respectent les règlements du parc.

#### *Protection du milieu*

Tous les travaux d'aménagement influent sur le milieu naturel du parc. Néanmoins, la présence de l'homme en qualité d'observateur et d'usager fait partie de la vie du parc. C'est au Service des parcs nationaux qu'incombe la charge d'atténuer la détérioration du cadre naturel en régissant à la fois sa mise en valeur et son utilisation.

Un style architectural a été établi pour tous les bâtiments du parc. Un soin particulier est apporté au dessin et au choix des installations pour qu'elles respectent ce style, pour qu'elles s'harmonisent avec le milieu naturel et ne constituent pas des agents de pollution.

Le problème du bruit en est un dont l'acuité s'accroît sans cesse et il est important qu'il soit contrôlé dans les parcs nationaux si on veut leur conserver leur atmosphère de détente. Les embarcations à moteur ne sont pas tolérées dans le parc et aucun véhicule n'est autorisé à circuler dans les zones des catégories I et II. Ailleurs, une surveillance étroite du degré et du mode d'utilisation des véhicules motorisés s'impose.

L'enlèvement des déchets qui s'accumulent dans le parc est un autre problème qui demande une attention continue. Le système d'incinération peut contribuer à polluer l'air et les remblayages d'assainissement peuvent contaminer le sol pour longtemps. Il est essentiel que les méthodes d'enlèvement des déchets soient périodiquement vérifiées, et que leurs effets sur le milieu soient évalués.

L'augmentation constante du nombre des visiteurs exigera que le nombre des installations et des services soit également augmenté. Ces aménagements devront être soigneusement planifiés et une étroite collaboration devra exister entre le Ministère et les autorités provinciales responsables des programmes et de l'expansion régionale. Une planification bien ordonnée ne pourra qu'être profitable à l'économie

régionale, empêcher la duplication des services et faciliter la préservation du caractère essentiel de tout le territoire.

#### **Interprétation**

##### *But de l'interprétation*

La partie de la Loi sur les parcs nationaux qui en précise le but rappelle que les parcs sont consacrés au bénéfice, à l'instruction et à la jouissance des générations présentes et futures. L'interprétation est destinée à favoriser une meilleure compréhension et une meilleure appréciation du parc en fournissant aux visiteurs les renseignements dont ils ont besoin. L'interprétation n'est pas un enseignement donné à un visiteur passif, mais elle est plutôt pour lui un moyen d'acquérir des connaissances et d'en venir à goûter les diverses valeurs du parc.

##### *Processus d'interprétation*

Pour être efficace, l'interprétation doit être basée sur la connaissance. Les renseignements sur les aspects biologiques, géologiques et historiques du parc sont d'abord compilés par les naturalistes qui, de concert avec les gardes, en font l'inventaire. Les données rassemblées sont ensuite évaluées et présentées aux visiteurs sous diverses formes. Le programme d'interprétation est donc constitué de deux éléments essentiels: l'inventaire et l'interprétation.

##### *Thème d'interprétation*

Le plan-cadre provisoire établit un thème d'interprétation pour chacun des parcs nationaux. Autour de ce thème, des programmes sont élaborés et certaines installations sont mises en place pour illustrer aux visiteurs le milieu naturel d'un parc en particulier.

Le parc national du Cap-Breton offre un intérêt tout spécial parce qu'il occupe les Hautes-Terres du Cap-Breton; il fait partie d'un grand plateau qui s'étend à plus de 1,700 pieds au-dessus des eaux environnantes. Ce plateau, généralement bordé d'une basse plaine côtière, se dresse souvent près de la mer sous forme de falaises pouvant atteindre 1,500 pieds de hauteur. De grandes vallées marquées de failles sillonnent la région. Le parc renferme une nombreuse variété d'habitats, depuis les plages où viennent s'échouer les flots de la marée jusqu'aux landes des plateaux qui ressemblent singulièrement à la toundra.

Le contraste des montagnes et de la mer avec un paysage accidenté, qui rappelle celui des régions côtières de l'Europe du Nord-Ouest (de l'Écosse en particulier),

constitue l'un des traits caractéristiques qui ont motivé le choix de cette région comme parc national.

Tout parc national a une raison d'être et une histoire qui en font un musée vivant à ciel ouvert. Celui du Cap-Breton présente une remarquable variété de communautés naturelles qui sont l'oeuvre des montagnes, du climat et de la mer. «Là où les montagnes rencontrent la mer», tel devrait être logiquement le thème de ce parc.

##### *Installations d'interprétation*

L'interprétation des parcs est un rôle qui prend de l'importance et un art qui s'affine. Les interprètes de profession mettent constamment au point de nouvelles méthodes, utilisent de nouvelles installations, du nouveau matériel et de nouveaux moyens. A l'heure actuelle, les installations et les techniques ordinairement utilisées sont les centres d'interprétation, les théâtres de plein air, les présentations sur place, les pistes d'interprétation, les panneaux descriptifs et les publications.

Des centres d'interprétation seront mis sur pied à Ingonish Beach et à Chéticamp. Admirablement bien situés aux entrées du parc, sur la piste de Cabot, leur rôle sera de familiariser le visiteur avec la géologie, la physiographie, le climat, les peuplements végétaux, l'histoire de la faune et des lieux, ainsi qu'avec les grandes divisions naturelles du parc.

Une roulotte de 50 pieds a été utilisée comme centre temporaire d'interprétation et d'information à Ingonish Beach en 1969. Desservie par un naturaliste, elle renfermait plusieurs objets d'expositions et offrait un système automatique de diapositives commentées. La roulotte, ouverte au public pendant 66 jours, a accueilli 63, 173 visiteurs, soit une moyenne quotidienne de 957 personnes.

Des théâtres de plein air seront aménagés près des principaux terrains de camping et l'on y présentera des films et des causeries illustrées de diapositives pour fins d'interprétation. Ces causeries sont préparées par les naturalistes du parc et présentent le milieu naturel ou l'histoire du parc. Les films sont généralement des productions de l'Office national du film où l'on met l'accent sur l'histoire du parc.

À l'heure actuelle, des théâtres de plein air existent à Ingonish Beach, Grand-Havre et Chéticamp. À Ingonish Beach, la construction d'un nouveau théâtre de 600 places est en cours. Des théâtres de plein

air remplaceront les installations temporaires de Grand-Havre et de Chéticamp, et un autre sera aménagé au ruisseau Noir.

Des présentations-étalages et des panneaux descriptifs permettront d'interpréter des caractéristiques et des secteurs précis. Il s'agira, au début, de structures plutôt modestes, sans personnel, voire même sans installation, et elles seront, avec le temps, réparties dans divers secteurs du parc. Ces étalages et affiches se rapporteront non seulement aux caractéristiques permanentes, mais aussi aux événements récents comme les incendies, les inondations, les dégâts résultant des tempêtes, les infestations et les autres changements de toutes sortes. Ils serviront à démontrer que la modification imperceptible de l'aspect des Hautes-Terres peut être attribuée à de nombreux changements de peu d'importance réunis. Les présentations et panneaux descriptifs actuellement envisagés se rapporteront aux sites et faits suivants:

- a) Les fondrières de la montagne Française;
- b) L'incendie du mont Mackenzie;
- c) Le cap Médián;
- d) Les caribous - leur transplantation et leur habitat;
- e) Les «barachois» de Baie Ingonish - plages de roches erratiques formées par la mer;
- f) Vallée Clyburn - mines abandonnées;
- g) Île Ingonish - sanctuaire d'oiseaux;
- h) Anse Rocheuse - masse de rochers accidentés;
- i) Pointe Verte - plages de roches erratiques et de sable;
- j) Plage du ruisseau Noir - une plage en voie de disparition;
- k) Chute Mary Ann - histoire d'une gorge;
- l) Pointe Sud - action de la marée et ensablement;
- m) Pointe Blanche - faille de la vallée Aspy;
- n) Gypsum Outcrop - utilisation de ce roc blanc par l'homme;
- o) Forêt vierge d'arbres feuillus au pied du mont Nord;
- p) Presqu'île - presque une île;
- q) Rivière Chéticamp, alluvions;
- r) Rivière Chéticamp, la remonte du saumon.

Près d'un bon nombre de ces endroits, de courtes pistes d'interprétation seront tracées afin de compléter les explications et de permettre une étude plus approfondie des caractéristiques.

Les pistes d'interprétation sont conçues pour diriger les visiteurs à travers des zones

particulièrement riches en beautés naturelles. Habituellement, ces pistes ramènent les marcheurs à leur point de départ sans les obliger à refaire le même trajet. Elles sont cependant assez courtes pour que des gens de tout âge et de toute résistance physique puissent les emprunter. Certaines pistes sont d'interprétation facile pour le visiteur qui n'a qu'à consulter une brochure qui décrit le trajet, ou encore, des panneaux disposés le long du parcours qui expliquent les points d'intérêt.

Des pistes d'interprétation sont prévues aux endroits suivants:

- a) Anse verte - un demi-mille;
- b) Grand-Havre - un mille;
- c) Montagne Française - un demi-mille;
- d) Secteur de Chéticamp - un mille;
- e) Lone Sheiling;
- f) Ruisseau Noir - à l'arrière du terrain de camping;
- g) Mont Nord - présentation de la forêt boréale;
- h) Ruisseau Corney - un demi-mille;
- i) Pied de la montagne Française - présentation géologique;
- j) Cap Médián - un demi-mille;
- k) Chemin du lac des Îles - présentation de landes et sentier; et
- l) Ruisseau McIntosh - un demi-mille.

Des pistes d'interprétation destinées aux excursions dirigées par un naturaliste de parc existent déjà et comprennent:

- a) La piste Pointe Sud;
- b) Lac Warren;
- c) Presqu'île;
- d) Ingonish Beach;
- e) Vallée Clyburn;
- f) La piste des fosses à saumon de Chéticamp;
- g) Roulotte faisant la navette entre Chéticamp et le mont MacKenzie;
- h) Roulotte faisant la navette entre Ingonish Beach et Neil Harbour;

Des documents d'interprétation peuvent être obtenus des employés du parc proposés à cette fin. Présentée sous des formes diverses, la documentation permet au visiteur d'acquérir de nouvelles connaissances sur les caractéristiques naturelles et culturelles du parc et aussi de conserver un dossier instructif de sa visite.

#### Aménagement

Le programme d'aménagement comporte l'établissement d'installations destinées aux visiteurs et aux fonctionnaires du Ministère et le plan de zonage permet d'en déterminer l'emplacement. L'ampleur des aménagements est déterminée d'après la capacité

d'accueil de chaque zone, et cette capacité est basée sur les possibilités physiques et les conditions ambiantes du territoire.

Conformément à cette ligne de conduite qui se fonde sur les possibilités particulières de chaque zone, il faudra rechercher de nouveaux emplacements pour les installations lorsque la fréquentation de certaines parties du parc aura atteint le point de saturation. La répartition des aménagements constitue donc un élément important du plan, si l'on ne veut pas que le cadre naturel en soit altéré. Certaines solutions existent comme l'agrandissement du parc, la création de nouveaux parcs et le développement de services, sur une base commerciale, à l'extérieur du parc. Il pourra éventuellement devenir nécessaire de limiter le nombre de visiteurs dans certaines zones du parc.

#### Accès et circulation

La piste de Cabot demeure le principal moyen d'accès au parc, qui est d'ailleurs traversé par la boucle nord de cette route. Les entrées du parc se trouvent à Ingonish Beach, du côté du large, et à Chéticamp, à l'ouest, en bordure du golfe.

La piste de Cabot est réputée comme étant une des routes les plus pittoresques du Canada et le plan d'aménagement du parc vise à en conserver et à en améliorer l'aspect harmonieux. Aucune circulation n'est possible à l'intérieur du parc lorsqu'on emprunte la boucle de la piste de Cabot; c'est pourquoi on projette de greffer à la route principale, des petites routes qui conduiront aux points intéressants à visiter. Le parc est bordé sur deux de ses côtés par la mer, mais jusqu'à maintenant aucune demande aux fins d'y accéder par voie maritime n'a été présentée. De même, aucun aménagement nautique, du genre marina, n'est prévu dans un avenir immédiat.

#### Routes du parc

Les routes du parc existent dans les zones de catégories III et IV, tel qu'il est indiqué sur la carte n<sup>o</sup> 2. Avant d'être construites ou améliorées, les routes seront étudiées en fonction des besoins des visiteurs, de la répartition des ressources du parc, de leurs possibilités d'interprétation et de leur aspect pittoresque, et de l'existence de routes facultatives. Un tronçon de la piste de Cabot, d'une longueur d'environ 62 milles,

passer dans le parc. Les améliorations mentionnées ci-après sont prévues pour cette route:

a) rénover la piste de Cabot du côté du centre administratif du parc et dans la zone du lac Warren pour qu'elle réponde aux normes établies pour les routes importantes;

b) détourner la piste de Cabot entre la rivière Clyburn et Grand-Havre - ce qui embellira la perspective du côté de la baie Ingonish-Nord et permettra de séparer le courant de circulation des visiteurs du trafic routier local sur la côte.

A l'intérieur du parc, il y a environ dix milles de voies d'accès et les projets à l'étude sont:

a) d'améliorer et d'allonger la route existante menant aux lacs Glasgow - la réfection de la route s'impose et le prolongement permettrait aux visiteurs d'accéder aux lacs de la région: le lac Long, le lac Rond, le lac du Homard, le lac John Dee, en plus des trois lacs Glasgow.

b) d'améliorer et d'allonger la route existante menant à l'étang de la Branche. Cette dernière route nécessite des travaux importants et on a le choix entre deux solutions, soit:

i) construire une nouvelle route partant de la piste de Cabot et passant par le lac Warren, entre le ruisseau Mary Ann. Cette route rejoindrait la route existante de l'étang de la Branche entre le ruisseau Warren et le ruisseau Mary Ann et se rendrait jusqu'au lac des Îles;

ii) ériger une nouvelle route d'accès qui irait directement de la piste de Cabot à la chute Mary Ann, contournerait la chute et suivrait la route existante de l'étang de la Branche jusqu'au lac des Îles.

#### *Pistes et sentiers*

Les pistes constituent un élément important du réseau de communications du parc. La plupart des coins reculés du parc sont accessibles grâce à un réseau de pistes d'une longueur de 115 milles et qui comprend 79 milles de sentiers coupe-feu. Le degré d'utilisation de ces pistes est présentement à l'étude et les résultats de cette enquête serviront à élaborer un programme de pistes coordonnées. Le tracé prévoira des voies distinctes pour les randonnées à pied et pour l'équitation, et des sentiers de communications pour relier entre eux les chemins du parc, les terrains de camping et les autres installations. La marche est devenue une activité importante et l'on devra tenir compte des préférences des visiteurs

en établissant la longueur des parcours. La plupart des adeptes de la marche à pied préfèrent des randonnées courtes n'excédant pas 5 ou 6 milles; cependant, des aménagements seront prévus pour ceux qui désirent parcourir de plus longues distances. L'aménagement d'un réseau adéquat de pistes, doté d'une signalisation complète et détaillée, devrait favoriser une plus grande utilisation des pistes par les touristes.

#### *Canotage*

Jusqu'à présent, très peu de demandes ont été présentées pour des installations nautiques à l'intérieur du parc. Ce manque d'intérêt tient au fait que les voies d'eau du parc sont peu propices à la navigation et aussi à leur éloignement des grands centres urbains. Sur certains lacs, en particulier, toute navigation est interdite, alors que sur les autres cours d'eau, les embarcations non motorisées et à rames sont permises. Aucun des lacs ou cours d'eau du parc ne convient aux bateaux à moteur, mais éventuellement il faudra, dans l'avenir, construire des quais pour assurer l'accès au parc par la mer.

#### *Logement des visiteurs*

L'idéal serait d'installer en dehors du parc tous les services destinés aux visiteurs. Cependant, dans le parc national du Cap-Breton il y a deux exceptions: l'hôtel *Keltic Lodge*, un établissement que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse possède et administre et qui est situé dans la région du cap Médián, et le *Cape Breton Highlands Bungalow Court*, un complexe de 25 petits chalets, situé à Ingonish Beach, à proximité du lac d'Eau-douce.

Aucune autre installation ne sera érigée à l'intérieur du parc mais des possibilités de logement existent dans un certain nombre d'établissements situés aux abords du parc, mais à l'extérieur.

*Des centres de services aux visiteurs* pouvant offrir des repas, des provisions, de l'essence, devraient être situés à l'extérieur du parc. Compte tenu de l'augmentation prévue du nombre des visiteurs, l'aménagement d'autres établissements commerciaux aux abords du parc profiterait à l'économie locale et provinciale.

*Des centres d'activité* sont prévus à Ingonish Beach et à Chéticamp. Les installations d'Ingonish comprendront, entre autres, un centre d'accueil groupant les services d'administration et d'information, un centre d'interprétation, des aires de stationnement et de nombreux services utilisés pendant le

jour. La plage au nord-est du lac d'Eau-douce demeurera ouverte au public et la région d'Ingonish Beach sera améliorée avec la construction d'un pavillon à vestiaires, de rampes d'accès et de nouvelles installations de pique-nique. On conservera le «barachois» (formation rocheuse qui sépare le lac d'Eau-douce de la baie d'Ingonish-Sud) pour fins d'interprétation. La rénovation des systèmes d'aqueduc et d'égout est en cours; l'emplacement du ruisseau Clyburn sert de poste d'adduction d'eau et le système d'égout amélioré desservira toutes les installations prévues pour la région.

La mise en place d'un centre d'accueil semblable est prévue dans la région de Chéticamp, à proximité de l'entrée ouest du parc. Ce complexe comprendra les services d'administration et d'information, un centre d'interprétation, des aires de stationnement et quelques installations modestes pour utilisation, le jour.

#### *Les terrains de camping: fréquentation et capacité*

Les techniques modernes de camping évoluent tout aussi rapidement que la demande d'installations additionnelles. Il n'y a pas tellement longtemps, les adeptes de ce sport étaient encore relativement peu nombreux. Aujourd'hui, cependant, le camping est considéré comme l'un des moyens les plus agréables et les plus économiques de voyager et de passer des vacances en famille. Le nombre de remorques, de tentes-roulottes et de caravanes motorisées augmente d'année en année. Une foule de citadins désertent les milieux urbains pour venir découvrir les joies de la nature sauvage. Certains d'entre eux s'attendent à trouver plus de services, c'est-à-dire, voies d'accès, système d'eau et installations d'utilité publique, mais on voit augmenter sans cesse le nombre de ceux qui utilisent des véhicules modernes de camping offrant tous les avantages du confort.

Les terrains de camping ne peuvent être agrandis que dans les zones qui possèdent une capacité d'accueil suffisante. À ce point de vue, Chéticamp est le seul terrain de camping dans le parc du Cap-Breton, susceptible d'être agrandi. Lorsqu'un vaste réseau de pistes et de sentiers aura été établi, des emplacements de camping rudimentaires seront sans doute nécessaires. Le tableau suivant indique la capacité d'accueil et d'agrandissement des terrains de camping.

## Aménagement des terrains de camping: résumé

Nom du terrain	Nombre d'emplacements actuels	Modification des emplacements de camping	Total des emplacements futurs de camping
1. Big Intervale	10	—	10
2. Ruisseau Noir	189	—	189
3. Grand-Havre	269	—	269
4. Chéticamp	177	105	282
5. Ruisseau Corney	20	—	20
6. Ingonish Beach,	108	—	108
7. Ruisseau McIntosh	30	—	30
Total	803	105	908

### Création de nouveaux terrains de camping

L'aménagement de nouveaux terrains de camping, à l'exception des emplacements rudimentaires, nécessitera l'agrandissement du territoire, ou encore la construction d'installations en dehors des limites du parc. Cette dernière éventualité semble la plus logique et une étroite collaboration avec les autorités provinciales visera à encourager l'établissement de terrains de camping privés.

### Activités de plein air

En plus de faire du camping, un sport dont la popularité grandit de jour en jour, et de s'intéresser aux nombreux attraits et au programme d'interprétation du parc, le visiteur peut s'adonner à un grand nombre de sports et d'occupations en plein air dans le parc national du Cap-Breton, pour ne citer que les excursions à pied, les pique-niques, les randonnées d'exploration, la pêche, la photographie et la peinture. Pour la plupart de ces loisirs, il faut prévoir des installations diverses, notamment des routes, des sentiers, des emplacements de pique-nique et des belvédères, et enfin des panneaux et affiches.

Des emplacements de pique-nique et des belvédères complètent plusieurs des aménagements routiers du parc et la répartition de ces installations dépendra de la circulation dans le parc. Le réseau de pistes et de sentiers sera tracé de façon à faciliter l'accès aux principaux centres d'intérêt.

Même si des études distinctes ont été faites sur chaque activité de plein air et sur

chaque programme du parc, la planification doit prévoir l'intégration des loisirs de plein air et des installations à l'ensemble du programme d'interprétation, notamment les sentiers, les aires de stationnement situées en bordure de la route, les sites d'intérêt, les emplacements de camping rudimentaires et les eaux poissonneuses. Ainsi, il sera possible au visiteur de choisir l'activité ou l'endroit qui l'intéresse et de profiter davantage des installations disponibles.

### Loisirs d'hiver

Les déplacements, l'hiver, devenant de plus en plus faciles, il est logique de prévoir une augmentation du nombre de visiteurs dans un avenir rapproché. La création éventuelle d'une station de ski à l'extérieur du parc attirerait davantage les touristes. Cependant, le programme du parc ne prévoit aucune installation spéciale pour les loisirs d'hiver. Éventuellement, le sport des motoneiges pourra y devenir aussi populaire que dans les autres parcs nationaux. Des sentiers seront tracés à cette fin et les conducteurs seront priés de se conformer aux règlements en vigueur dans tous les parcs.

### Limites du parc

Le parc longe la péninsule du Cap-Breton de l'est à l'ouest, et s'étend dans la courbe de la boucle nord de la piste de Cabot, entre le golfe St-Laurent et l'océan Atlantique. Il se trouve, de cette façon, à isoler quelque 150 milles carrés de la pointe

septentrionale de la péninsule. Lorsque le parc fut créé en 1936, il comprenait cette partie de la pointe située dans le comté d'Inverness. Un échange de terres intervenu en 1937 a entraîné un ajustement des limites du parc par suite de la soustraction d'une partie dans le nord et de l'addition d'une zone plus petite, le long de sa bordure sud.

Toute l'extrémité septentrionale de la péninsule pourrait se prêter à la création de parcs nationaux en tenant compte des facteurs suivants:

i) La région est relativement peu développée;

ii) Le littoral, au nord et à l'ouest, n'est pas perturbé par une route d'accès quelconque et, en raison de cela, offre un décor et une ambiance vraiment sauvages;

iii) La configuration particulière et exceptionnelle des Hautes-Terres du Cap-Breton atteint ici son point extrême du fait de la division des eaux du golfe St-Laurent et de celles de l'océan Atlantique;

iv) Une grande variété de rivages s'échelonne à partir des falaises escarpées qui s'étalent du côté du golfe jusqu'au barachois et aux étangs de la baie Aspy;

v) Les populations végétales et animales ne sont que des prolongements de celles qui existent déjà dans le parc.

Pour ces diverses raisons, et dans la perspective plus ou moins lointaine de demandes accrues pour de nouveaux parcs nationaux, le Ministère a fait exécuter des études sur la possibilité d'agrandir le parc par sa partie nord. À la suite de ces études, les constatations, au sujet des effets qu'un tel développement pourrait avoir sur les résidents permanents de plusieurs localités voisines du littoral, sont devenues un sujet de vive préoccupation.

L'expansion des limites d'un parc est une initiative qui n'a rien de simple et qui ne peut être réalisée dans un court délai. Elle suppose une analyse méticuleuse de ses occupants, ainsi que celle des activités déjà existantes dans la région, tout autant qu'une étude du milieu ambiant. Elle ne peut être réalisée qu'avec une participation conjointe des gouvernements fédéral et provinciaux. Et les négociations en vue de l'élaboration d'un tel programme ne sont pas encore amorcées.

Si une telle expansion devait devenir réalité, il est à présumer que l'emplacement des principales installations et des services importants du parc devrait être inévitablement modifié. Le rôle des deux centres situés à Ingonish et à Chéticamp serait

---

vraisemblablement subordonné à l'activité d'un nouveau centre plus considérable dans la région de la baie Aspy, du fait que cette dernière région serait beaucoup plus centrale, dans l'éventualité de l'expansion du parc.

Le Ministère, en attendant, poursuivra ses recherches dans la région concernée. La priorité qu'il accorde présentement à l'agrandissement du parc national du Cap-Breton n'a pas l'importance de celle qui lui fait considérer la création de nouveaux parcs nationaux dans les provinces atlantiques et, d'une façon plus générale, dans d'autres parties du Canada.

La création, le 23 juin 1936, du parc national du Cap-Breton, a été le point culminant d'une campagne de quatorze années pour l'obtention d'un parc national en Nouvelle-Écosse.

En mai 1935, la province adoptait une loi autorisant l'acquisition de 256,000 acres de terrain en vue de la création d'un parc national. En 1936, le Canada et la Nouvelle-Écosse se sont mis d'accord sur les limites du parc et, après que le Canada eût accepté les titres de propriété des terres, le parc fut établi en vertu de la loi de 1936 sur les parcs nationaux de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.

#### Limites du parc

Le parc national du Cap-Breton avait à l'origine une superficie de près de 458 milles carrés, qui a été réduite à environ 390 milles carrés après un ajustement des limites. En 1937, on a retranché du parc un territoire de 70 milles carrés situé au nord du comté d'Inverness, ainsi que des terrains dans la région de baie Plaisante et la vallée de la rivière Aspy. L'année suivante, on a adjoint au parc une parcelle d'environ 39 milles carrés, sise dans le voisinage de Ingonish, qui comprenait la péninsule du cap Médián. En 1956 et en 1958, à la demande de la province, deux parcelles d'une superficie totale de 23 milles carrés, situées dans la partie méridionale du parc, ont été retranchées pour permettre l'extraction minière et l'aménagement hydro-électrique.

#### Aménagement du parc

En juillet 1936, un directeur intérimaire a été nommé et Ingonish-Nord devenait le siège temporaire de l'administration. En 1938, on a mis en chantier un centre administratif à Ingonish Beach et un terrain de golf de 18 trous dans la vallée du ruisseau Clyburn. Cette même année l'administration du parc a aménagé un petit terrain de camping à Ingonish Beach, construit un vestiaire pour baigneurs, établi une plage de sable sur les bords du petit lac d'Eau-douce, et mis en place des terrains de stationnement. Le développement s'est poursuivi en 1939 et en 1940, et le 1<sup>er</sup> juillet 1941, le parc était inauguré officiellement par le ministre des Mines et des Ressources.

#### Constructions

Les constructions importantes, qui remontent aux premières années d'existence du

parc, comprennent les bâtiments administratifs, la résidence du directeur et le pavillon d'entrée à Ingonish Beach. En 1942, un bâtiment appelé le «Lone Shieling» fut construit à la vallée Grande Anse, sur un terrain donné par M. D.S. McIntosh. Cette reproduction d'une cabane de petit fermier de Haute-Écosse, ouverte officiellement en 1947, sert actuellement d'abri aux pique-niqueurs. La construction d'un hôpital par l'entreprise privée, à l'intérieur du parc, près de Neil Harbour remonte à 1953, et celle d'un bureau de renseignements du parc, attendant à la piste de Cabot, près de Chéticamp, date de 1954.

#### Aménagement routier

La reconstruction du tronçon de 45 milles de la piste de Cabot compris dans le parc a commencé en 1937 et s'est achevée en 1941. D'autres routes ont été aménagées de 1946 à 1948 et certaines parties de la piste de Cabot ont de nouveau été améliorées pendant cette même période. Le pavage du côté atlantique de la piste de Cabot a commencé en 1954 pour être terminé au ruisseau Effies, l'année suivante. La reconstruction et le revêtement de la piste dans la partie du parc située du côté du golfe ont débuté en 1958. La route entière, qui part des limites du parc près de la rivière Chéticamp, pour se rendre jusqu'à Big Intervale, en passant par la baie Plaisante, était refaite et pavée dès 1961.

#### Logement des visiteurs

En 1940, la province de Nouvelle-Écosse s'est occupée d'aménager des lieux de séjour à l'intention des visiteurs dans la péninsule du cap Médián. L'ancienne résidence Corson a servi de bâtiment central pour loger une salle à manger, un foyer et des bureaux. D'attrayants petits chalets ont été ajoutés en 1940 pour former le noyau de l'actuel Keltic Lodge. Un nouvel hôtel, doté d'une grande salle à manger, de salons, d'un magasin de cadeaux et de 32 chambres, a été ouvert en 1952.

En 1950, la Direction des parcs nationaux a mis en chantier un groupe de chalets à Ingonish Beach sur les bords du lac d'Eau-douce, et l'année suivante y érigeait les maisonnettes. En 1952, un bâtiment pour l'administration centrale, comportant un comptoir casse-croûte et un petit magasin, a vu le jour et le tout a été loué à bail à un concessionnaire.

#### Terrains de camping

Le premier terrain de camping d'Ingonish a été agrandi entre 1953 et 1961. À l'ouest du parc, un petit terrain avait été aménagé

près de l'embouchure de la rivière Chéticamp et, en 1956, les travaux ont débuté sur un nouveau terrain qui a été équipé entre 1957 et 1966.

Un terrain de camping équipé qui a été établi à Grand-Havre, sur la côte de l'Atlantique, entre 1959 et 1963, a accueilli 17,556 campeurs dès sa première saison d'activité. En 1966, un parc à caravanes pouvant fournir 34 emplacements équipés a été aménagé et 34 emplacements de tentes y ont été ajoutés en 1967.

En 1963, on a commencé à mettre en place un nouveau terrain de camping équipé au ruisseau Noir. Lors de l'ouverture, en 1966, on y dénombrait 86 emplacements et, dès 1968, 105 nouveaux sites y étaient ajoutés. D'autres terrains de camping ont été établis au ruisseau Corney, sur le golfe Saint-Laurent, et à Big Intervale, tous deux en 1951, ainsi qu'au ruisseau McIntosh (en 1957).

#### Loisirs

Les attraits naturels de la grande plage de la baie Ingonish-Sud ont été mis en valeur par la construction en 1939 d'un vestiaire pour baigneurs. Dans le cadre du programme forestier national, on a tracé, cette année-là, près du centre administratif du parc, des sentiers de marche qui vont de la péninsule du cap Médián jusqu'à la vallée Clyburn. En 1940, trois courts de tennis en terre battue ont été organisés près du terrain d'athlétisme de Ingonish Beach. Le terrain de golf de 18 trous inauguré en 1941, au même endroit, est l'un des plus beaux parcours de l'est du Canada. En 1941 également, un des grands bâtiments de l'ancienne propriété Corson, dans la péninsule du cap Médián, a été transporté derrière le premier tertre de départ, remis à neuf et transformé en «club house». Des allées de bowling ont été tracées près du club de golf en 1952.

#### Protection de la faune sauvage et des forêts

Un service de gardes, chargé de la protection des richesses naturelles, a été mis sur pied peu après la création du parc. Très tôt, le parc a été doté d'un système de communications radiotéléphoniques. Des tours de guet ont été installées en 1949 sur le pic Franey et sur la montagne Française.

Le pire incendie de l'histoire du parc est survenu au début du mois de juillet 1947 dans la vallée de la rivière MacKenzie. Poussé par un vent de tempête, le feu a détruit 4,000 acres de terres boisées à l'intérieur du parc et 3,000 acres à l'extérieur, avant qu'un détachement de 700 pompiers réussisse à le maîtriser.

Le parc national du Cap-Breton, le plus grand de l'est du Canada, couvre la région des plateaux ou «Hautes-Terres» du nord de l'île du même nom. Il est borné au sud par une ligne reliant le havre Ingonish à Chéticamp, et au nord, par une ligne qui va de la baie Plaisante jusqu'à la rivière Aspy. Le paysage accidenté, particulièrement celui du littoral, rappelle la Haute-Écosse.

Le parc présente trois grandes caractéristiques: il y a d'abord la présence de la mer sur deux côtés; il y a ensuite son isolement qui fait que l'exploitation des ressources naturelles n'a pas jusqu'à présent mis les plantes et les animaux en danger; enfin, il y a les landes, une formation unique dans cette partie du Canada.

### Géomorphologie

Le parc est situé dans la péninsule septentrionale du Cap-Breton, sur une plate-forme précambrienne qui s'élève à 1,750 pieds au-dessus du niveau de la mer. Ici et là, la terre pousse dans la mer de fiers promontoires, tandis qu'ailleurs, des rochers peu élevés et plus jeunes longent le littoral. Plusieurs ruisseaux ont creusé, dans leur course vers la mer, des gorges profondes qui s'élargissent parfois en aval et permettent aux cours d'eau d'errer dans une vallée. Le roc du plateau est plus ou moins imperméable, ce qui entraîne la formation de plusieurs marais non boisés ou recouverts d'épinettes et de sapins baumiers rabougris. Ces hautes-terres sont le prolongement nord-est d'une formation qu'on retrouve dans des régions de la Nouvelle-Angleterre, dans les Cantons de l'Est, dans l'ouest des Maritimes, et probablement dans le plateau du nord-est de la partie occidentale de Terre-Neuve.

Le point culminant du parc, et effectivement de la Nouvelle-Écosse, est à sept milles environ à l'ouest d'Ingonish; il s'élève dans le North Barren, à une altitude de 1,747 pieds. Les ruisseaux ont profondément raviné le plateau au cours d'une période géologique assez récente. Au sud-ouest du parc, la rivière Chéticamp a creusé une vallée qui s'abaisse à mille pieds sous le niveau du plateau. Au nord-ouest, la route principale remonte la vallée profonde de la rivière MacKenzie pour se rendre jusqu'au plateau.

Le long du littoral ouest, là où le plateau rejoint presque la mer, on peut observer de spectaculaires falaises de 1,000 pieds. Le flanc oriental descend moins brusquement, bien qu'on y trouve un escarpement le long d'une grande faille

(brisure de l'écorce terrestre) qui suit la vallée de la rivière Aspy-Nord et se rend au-delà de la limite septentrionale du parc.

La plus grande partie du sous-sol du parc est composée de roches sédimentaires et ignées qui ont subi des plissements, des failles et des métamorphoses. Des sédiments de sable, de boue calcaire et de gravier se sont accumulés au fond d'une ancienne mer pour se solidifier en roc. Il s'est produit des intrusions de granit dans cette formation sédimentaire qui a subi des plissements et des fractures; ces deux phénomènes sont survenus au moins une fois, sinon plusieurs, depuis 500 millions d'années, dans cette partie de l'Amérique du Nord.

Il y a 300 millions d'années, un nouveau chapitre de l'histoire géologique commençait avec l'accumulation de sédiments dans les estuaires peu profonds et les deltas. Plus tard, la mer se retira, des parties d'estuaires furent isolées et l'évaporation laissa derrière elle une boue rougeâtre et des couches de limons. Aux quatre coins du parc, on trouve des restes de ces roches sédimentaires, au-dessus de l'ancienne roche en place.

Pendant le dernier million d'années, un glacier recouvrait toute l'Amérique du Nord septentrionale, comme c'est présentement le cas dans l'Antarctique. La terre meuble fut entraînée, d'énormes blocs furent arrachés au roc solide et des tonnes de pierraille s'empilèrent sur le sol. Aujourd'hui, dix mille ans après le retrait du glacier, on peut observer partout des accumulations de débris glaciaires et des blocs erratiques. Les cours d'eau érodent à nouveau le sol et les roches, qui ont mis un milliard d'années à se former, sont maintenant visibles. La faible amplitude des marées du Cap-Breton, la force de ses cours d'eau torrentiels et l'alluvionnement ont entraîné la formation de «barachois», cordons littoraux de sable et de roc abritant des lagunes d'eau douce ou saumâtre.

Sur le plateau même, les sols minces dominant, tandis qu'ailleurs on rencontre d'ordinaire du sable argileux ou des affleurements de roche vive. Dans ce climat relativement frais et humide, les sols climatiques sont les podzols (sols cendreaux blancs ou gris), et des sols à gley (très humides) et des sols tourbescents se forment aux endroits mal égouttés.

### Climat

Le climat de l'île est caractérisé par une grande humidité qui s'explique par des

précipitations fréquentes et le brouillard; en hiver, la neige est abondante et fréquente. Le mer environnante est relativement chaude et le temps est habituellement agréable à la fin de l'été et au début de l'automne. Le climat se caractérise par la présence de neige jusqu'en juin dans les hautes-terres de l'intérieur. En hiver, la neige s'accumule très haut et les gros vents de l'intérieur la tassent densément. Les vents et poudreries de la mi-hiver et la persistance de la neige hivernale expliquent l'absence d'arbres sur le haut plateau.

En juillet et août, un ensoleillement moyen de 210 heures contribue à garder la moyenne quotidienne de température entre 65 et 70 degrés F. Il fait légèrement plus chaud du côté du golfe et, à la mi-été, la température est assez élevée pour les bains de mer. La pluie (précipitation moyenne de 10 pouces en juillet et août) ne nuit pas sensiblement au tourisme.

### Végétation

Le littoral et ses fiers promontoires, les cours d'eau profonds et nombreux, ainsi que les landes intérieures non boisées, réunissent plusieurs peuplements végétaux différents. Les petite étangs et les lacs d'eau douce, ainsi que la mer, contribuent à diversifier davantage les espèces végétales. Les forêts du nord de l'île du Cap-Breton ont une faible valeur marchande; même si l'on y trouve quelques bons peuplements, il y a de vastes étendues complètement dépourvues d'arbres. Les secteurs des ruisseaux Roper, Warren et Clyburn (versant est) contiennent les plus grandes zones de bonne forêt. Le secteur nord-est, qui a subi un grave incendie dans le passé, comprend le Lumpy Barren.

Le parc est situé dans la région forestière de l'Acadie. Le sapin baumier, l'épinette blanche, l'épinette noire et le bouleau à papier y prédominent. On trouve aussi dans la plupart des milieux environnants le bouleau jaune, l'érable à sucre, l'érable rouge, l'orme d'Amérique, le hêtre, le peuplier baumier, le peuplier tremble, le chêne rouge, le mélèze laricin et le sorbier. L'aspect rabougré des arbres sur les côtes et les collines résulte de la prédominance des forts vents.

Toute la région entre la baie Ingonish et la baie Aspy a été incendiée. Au moment de l'étude géologique de Fletcher, de 1880 à 1882, cette région n'était qu'une lande à myrtilles, mais elle est présentement en

grande partie reboisée. Sur un terrain d'une grande étendue connu sous le nom de Lumpy Barren, situé près de Neil Harbour, la croissance des arbres est encore limitée, voire nulle, à cause d'incendies répétés. La régénération a souvent été si lente que la région a revêtu l'aspect d'une véritable lande, au point que du lichen de caribou y pousse. Le seul peuplement de pins gris, au nord de l'île du Cap-Breton, se trouve dans la partie régénérée d'une région brûlée à l'anse Verte.

Au début des années quarante, le Service fédéral des forêts, à l'aide de photographies aériennes, a réparti approximativement les régions du parc selon les types de végétation ou les divers peuplements végétaux. Un inventaire forestier du Cap-Breton, basé sur de nouvelles photographies aériennes, sera effectué dans un avenir prochain.

Le haut plateau est en grande partie dénué d'arbres. Des massifs de conifères touffus, déformés, alternent avec des tourbières. Malgré l'intérêt qu'elle présente, très peu de touristes se rendent dans cette région. Elle renferme pourtant un ensemble unique de marécages, de petits étangs et de lacs, et des landes étendues couvertes de bruyère, dans lesquelles poussent du lichen, du thé du Labrador et plusieurs autres plantes intéressantes. Vue sous cet angle, la région semble présenter des similitudes avec le Labrador ou d'autres régions subarctiques, mais les plantes et les animaux qui y vivent diffèrent de ceux des régions plus septentrionales. Dans les fondrières intérieures et sur les terres du littoral, les épinettes et autres arbres sont rabougris et tordus dans des formes bizarres. Les terres de la côte sont propices à des plantes intéressantes comme le genévrier horizontal, le genévrier commun, la camarine noire et la livèche d'Écosse, qui peuvent y survivre en dépit des vents et de la brume de sel. Les landes constituent une particularité remarquable des hautes terres du Cap-Breton et il s'en trouve de plusieurs types différents dans le parc. Dans le secteur le plus élevé ou à l'intérieur du plateau, la végétation prédominante est le lichen de caribou (*Cladonia*). Il y a deux grandes régions de ce genre; l'une, appelée Lande centrale, va de l'Étang des Îles jusqu'au cours supérieur de la rivière la Margaree, et l'autre, appelée Landes éternelles, située entre la Margaree et Chéticamp. Le Lumpy Barren constitue un exemple typique d'une lande temporaire dont la formation est le résultat d'un

incendie. On trouve des landes permanentes créées par des incendies répétés, au cap Rouge et sur la montagne Française.

### Animaux

#### *Mammifères*

Il y a seulement trois grands herbivores dans le parc: le cerf de Virginie, l'orignal, et le caribou des bois, nouvellement réintroduit. L'ours noir constitue la seule autre grande espèce. Les autres mammifères familiers du parc sont le loup-cervier, le castor, le renard roux, le rat musqué, le belette, la martre, la loutre, le vison, le tamia, le lièvre d'Amérique, l'écureuil roux et l'écureuil volant (polatouche).

L'orignal a disparu du parc avant le début du siècle, mais on l'y a introduit à nouveau en 1947 et 1948, en y transférant 18 de ces animaux pris au parc national d'Elk Island. L'histoire mentionne que l'on a abattu des quantités énormes d'orignaux pour nourrir les troupes françaises et britanniques, pour en vendre la viande aux équipages des navires de passage et pour la consommation locale. À l'époque de l'étude géologique, de 1880 à 1882, cet animal commençait déjà à se faire rare et il a probablement disparu avant 1900. La région constitue un excellent habitat pour l'orignal et peut convenir à une population relativement importante.

Le caribou des bois a disparu entre 1900 et 1925, mais on l'a réintroduit en ces dernières années. En 1968, on a expédié par avion 18 de ces animaux qui provenaient du parc provincial des Laurentides (Québec). On en a transplanté 32 autres au début du printemps 1969. Le lichen de caribou, aliment hivernal, abonde et le fourrage d'été s'y trouve aussi en grande quantité. On estime que les hautes-terres du Cap-Breton pourraient subvenir aux besoins de 4,000 caribous.

Le cerf de Virginie est, jusqu'à un certain point, un nouvel arrivant au Cap-Breton. Le peuplement des cerfs s'est étendu vers le nord, à partir de la péninsule de la Nouvelle-Écosse, et cet animal était fermement établi dans le parc en 1924. Comme il n'existe pas de marais de cèdres, lieux où les cerfs préfèrent établir leurs quartiers d'hiver, il est peu probable que leur nombre augmente de façon appréciable.

#### *Oiseaux*

Plus de 180 espèces d'oiseaux ont pu être identifiées dans le parc, qui constitue un excellent poste d'observation des oiseaux

de mer. On peut y apercevoir à l'occasion des fous de Bassan, des puffins fuligineux et des pétrels cul-blanc. Des habitants du littoral comme le guillemot noir, la marmette commune, le cormoran et le grand corbeau, s'y trouvent également. Parmi les mouettes et les sternes qui ont leurs quartiers bien établis dans le parc, il y a lieu de mentionner la mouette de Bonaparte et la sterne arctique. Les canards et les oies prédominent au temps de la migration et certains, comme le canard noir, le morillon à collier, le garrot, l'eider commun, et le bec-scie à poitrine rousse, se reproduisent dans le parc. Les oiseaux du littoral qui vivent dans le parc comprennent la bécasse d'Amérique, la bécassine ordinaire et la maubèche branle-queue.

Il est peu d'endroits en Nouvelle-Écosse où l'on puisse observer des aigles à tête blanche plus facilement que dans le nord du Cap-Breton. À cause de leur faible taux de reproduction, ils sont devenus rares dans tout l'est de l'Amérique du Nord et c'est sur la côte ouest de la Nouvelle-Écosse que l'on a le plus de chances d'en voir. On aperçoit fréquemment dans le parc d'autres oiseaux carnivores comme la buse à queue rousse et l'aigle pêcheur. Le tétras des savanes et la gelinotte huppée sont des habitants réguliers et l'on peut aussi trouver occasionnellement l'exotique faisan à collier.

#### *Poissons*

Des méthodes modernes de gestion des poissons sont utilisées et un programme régulier d'empeisonnement est appliqué dans les lacs et les cours d'eau afin de maintenir et d'améliorer la pêche sportive. La truite de mer et de lac et l'omble de fontaine évoluent dans presque tous les cours d'eau, et le saumon de l'Atlantique se trouve dans les fosses de la rivière Chéticamp. La pêche en eau profonde est un sport qui croît en popularité et les pêcheurs de la région servent volontiers de guides aux touristes.

## Données sur la fréquentation-visiteurs

Tableau 1  
Fréquentation-visiteurs

Les données sur la fréquentation des parcs fournissent des renseignements de base utiles pour la planification et l'aménagement. Les données sont obtenues de sources diverses; les gardiens du parc, à l'entrée, enregistrent le nombre de visiteurs ainsi que le lieu de leur provenance et leur genre d'équipement; les permis de camping qui sont émis indiquent la date et la durée des séjours, de même que l'importance des groupes; enfin, le registre des billets vendus révèle le degré d'utilisation de telle ou telle installation.

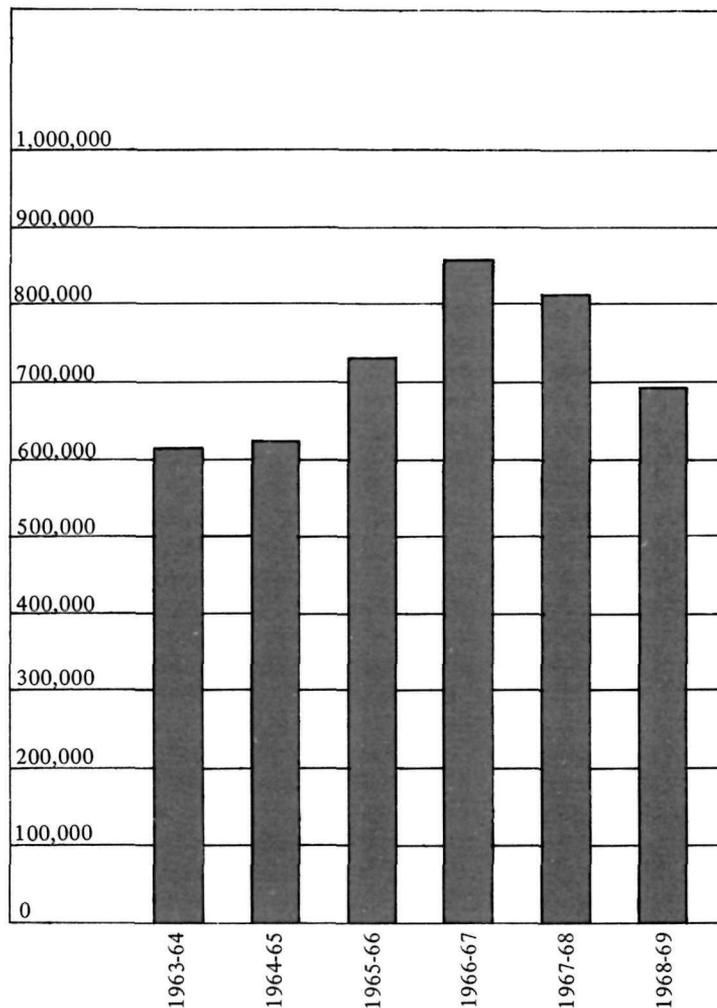
De plus, des études spéciales permettent d'établir les tendances et les caractéristiques des usagers du parc, détails qui ne peuvent être obtenus d'après les seuls dossiers de l'administration. Il s'agit ici d'études concernant les campeurs, les randonnées dans l'arrière-pays, les pique-niqueurs en bordure de routes, etc. Les graphiques et tableaux ci-joints illustrent les différentes données ainsi recueillies.

L'analyse des tendances de fréquentation à long terme peut aussi fournir des indications utiles pour des fins d'aménagement futur. Ces tendances se dégagent des schémas chronologiques déjà établis ainsi que des extrapolations des données pour les années à venir.

Les prévisions actuelles quant à l'augmentation des périodes de loisirs, des revenus et de la mobilité de la population permettent de prévoir pour l'avenir une fréquentation de plus en plus considérable des parcs nationaux.

La fréquentation du parc a pratiquement décuplé depuis les dix dernières années, passant de 75,000 qu'elle était en 1956 à près de 700,000 en 1969. C'est là la plus haute augmentation enregistrée dans tous les parcs des provinces maritimes. Si cette tendance se maintient jusqu'à 1975, c'est un nombre de 2,000,000 de visiteurs qui pourra être attendu au parc, cette année-là.

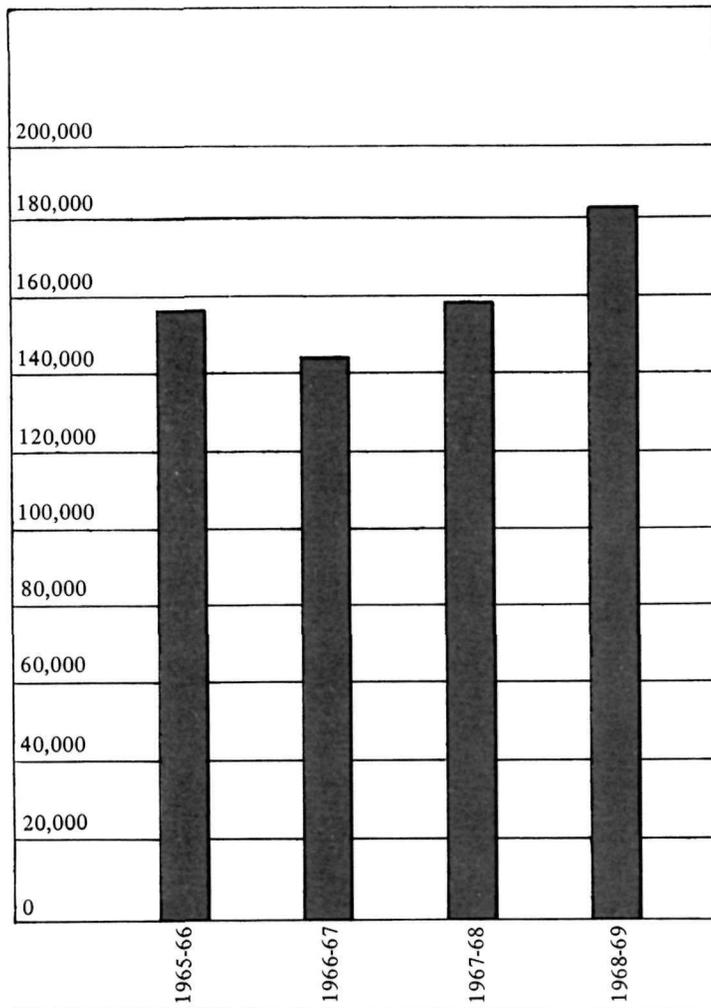
C'est en 1966 que furent présentées pour la première fois des excursions dirigées et des causeries illustrées dans le cadre du programme d'interprétation. Les chiffres ci-dessus témoignent de l'intérêt croissant des visiteurs pour ce programme, qu'il s'agisse de promenades dirigées, de causeries ou de visites à la roulotte:



Nombre total des passagers qui ont franchi chaque année, en autobus et en automobiles, l'entrée du parc national du Cap-Breton, de 1963-64 à 1968-69.

1963-64	615,133
1964-65	624,942
1965-66	729,443
1966-67	851,653
1967-68	810,651
1968-69	689,973

Tableau 2  
Fréquentation des terrains de camping



Nombre de jours-campeurs par année

1965-66	157,666
1966-67	146,184
1967-68	160,035
1968-69	185,029

La fréquentation d'un terrain de camping se calcule en jours-campeurs.  
Ces chiffres sont le produit du nombre de campeurs multiplié par le  
nombre de nuits passées sur le terrain de camping.

Une planification efficace dépend d'un afflux constant de renseignements précis et complets sur les variations dans les ressources et la fréquentation. Ces renseignements peuvent provenir de sources particulières, comme les cartes de couverture de terrain, les enquêtes menées sur la fréquentation des parcs, les études ou rapports des experts-conseils, ou ils peuvent être d'ordre administratif, comme le décompte des billets. Les renseignements recueillis sur la fréquentation doivent parfois être précisés en jours et en heures. Ils peuvent être obtenus d'après le calcul périodique des entrées ou du degré d'utilisation de chaque installation. Les capacités d'accueil doivent être établies car elles sont essentielles à chaque nouveau développement prévu pour assurer le maintien de la qualité.

Les études prendront des formes nombreuses et viseront la collecte de renseignements particulièrement circonstanciés. Elles seront effectuées dans les meilleures conditions d'économie et de commodité et devront gêner le moins possible le service du parc ou les visiteurs. La liste qui figure ci-dessus n'a pas la prétention d'être exhaustive, mais vise seulement à indiquer la portée et la nature des études indispensables dans l'avenir.

#### L'utilisation des terrains

- a) Agrandissement du parc. On y étudiera la possibilité d'étendre les limites du parc.
- b) Étude régionale. Les rapports qui existent entre le parc et les régions environnantes devront être étudiés dans un avenir prochain, de façon à assurer la coordination des programmes actuels et prévus pour ce parc avec ceux de la province de Nouvelle-Écosse. Les items étudiés comprendraient les routes, les services dispensés aux visiteurs, les parcs, les tendances de la population, les aspects économiques de la région et le développement des ressources.

#### Ressources du parc

1. Cartographie des sols en des points choisis pour déterminer les dangers d'érosion et les possibilités en matière de loisirs.
2. Cartographie de la couverture du terrain et mise à jour des cartes du peuplement végétal pour établir la cartographie future de l'habitat des animaux ainsi que la gestion.
3. Études continues de l'habitat des poissons, des oiseaux et des mammifères.
4. Recherches archéologiques et historiques.

#### Fréquentation-visiteurs

1. Graphique pour établir les rapports entre la fréquentation quotidienne et la capacité d'accueil de chaque terrain de camping.
2. Enquêtes sur les activités en plein air, pour fins de comparaison entre la capacité d'accueil des centres d'activité de plein air, ou des installations, et leur utilisation.
3. Enquêtes en vue de prévoir les besoins futurs des visiteurs.
4. Évaluation périodique de la circulation, afin d'obtenir des données nécessaires à la planification routière.

#### Projet d'aménagement régionaux et planification

1. Plans de services d'accueil des visiteurs.
2. Expansion du réseau de pistes.
3. Construction de routes principales et secondaires.

**Baird, David M.** *Guide to Geology for Visitors in Canada's National Parks*. Direction des parcs nationaux, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1960.

**Baird, David M.** *Cape Breton Highlands National Park, Where mountains meet the sea*. Ministère des Mines et des Relevés techniques, Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1965.

**Brindley, G.** *Away to Cape Breton*. McClelland and Stewart, Ltd., 1936.

**Davis, E.A.** *Cape Breton Island*. Canadian Geographical Journal, vol. 6, 1933.

**Denis, C.** *Cape Breton Over*. Ryerson Press Toronto, 1942.

**Nichols, G.E.** *The Vegetation of North Cape Breton Islands, Nova Scotia*. Connecticut Academy of Arts and Science, vol. 22, Yale University Press, New Haven, Connecticut, États-Unis, 1918.

**Stead, R.J.C.** *Cape Breton Highlands National Park*. Canadian Geographical Journal, vol. 18, 1939.

**Vernon, C.W.** *Cape Breton, Canada*. Nation Publishing Company, Toronto, 1903.



Neil Harbour, Ingonish

Publié par la Direction des parcs nationaux et des lieux historiques  
avec l'autorisation de  
l'hon. Jean Chrétien, C.P., DÉPUTÉ,  
ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

©  
Imprimeur de la Reine pour le Canada  
Ottawa, 1970

# CAPE BRETON HIGHLANDS NATIONAL PARK PARC NATIONAL DU CAP-BRETON

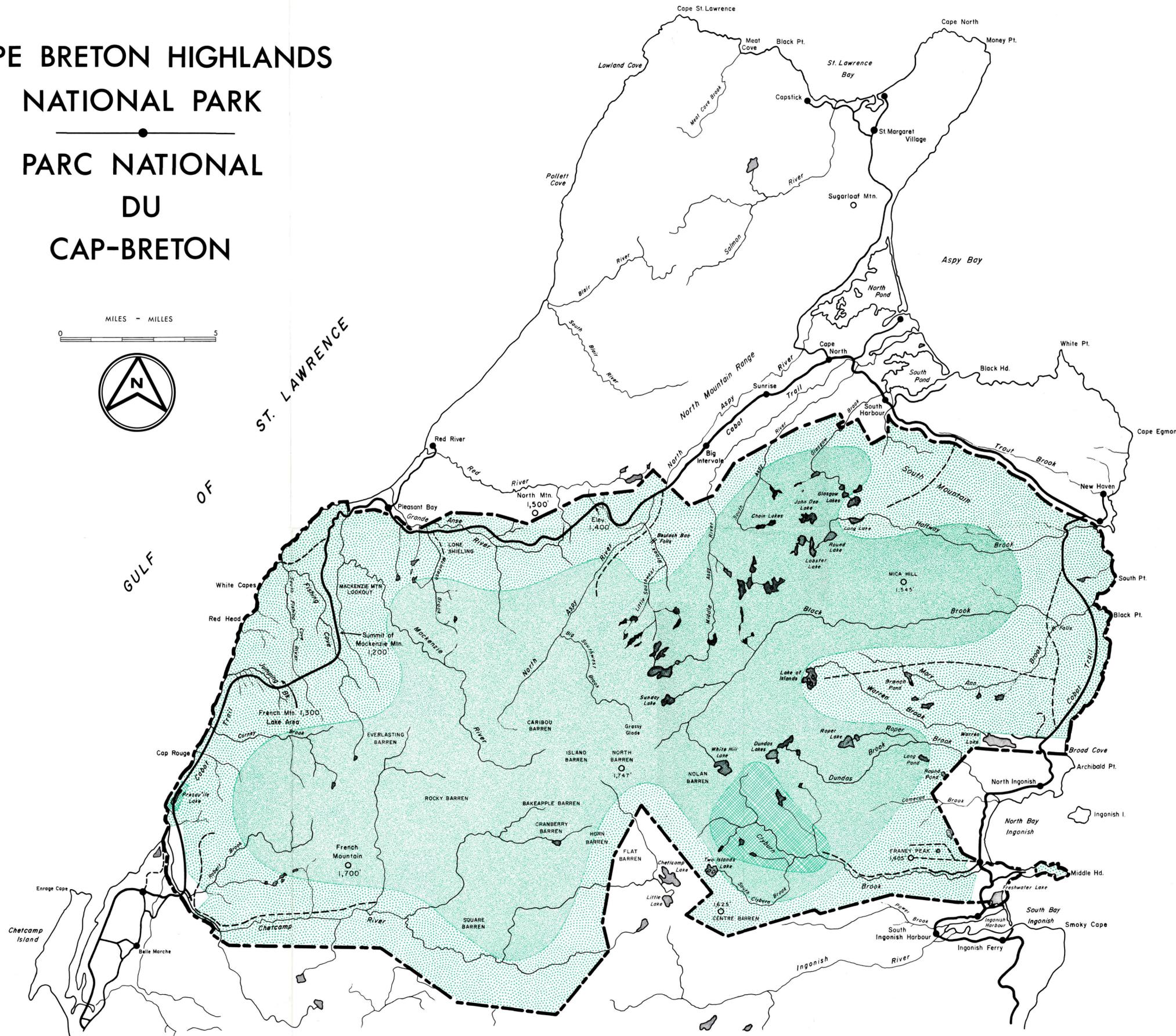
MILES - MILLES



## LAND USE • UTILISATION DU TERRAIN

Class 1	Special Areas		Aires spéciales	Classe 1
Class 2	Wilderness Recreation Areas		Aires incultes de récréation	Classe 2
Class 3	Natural Environment Areas		Aires d'ambiance naturelle	Classe 3
Class 4	General Outdoor Recreation Areas		Aires de récréation en plein air	Classe 4
Class 5	Intensive Use Areas		Aires de forte utilisation	Classe 5

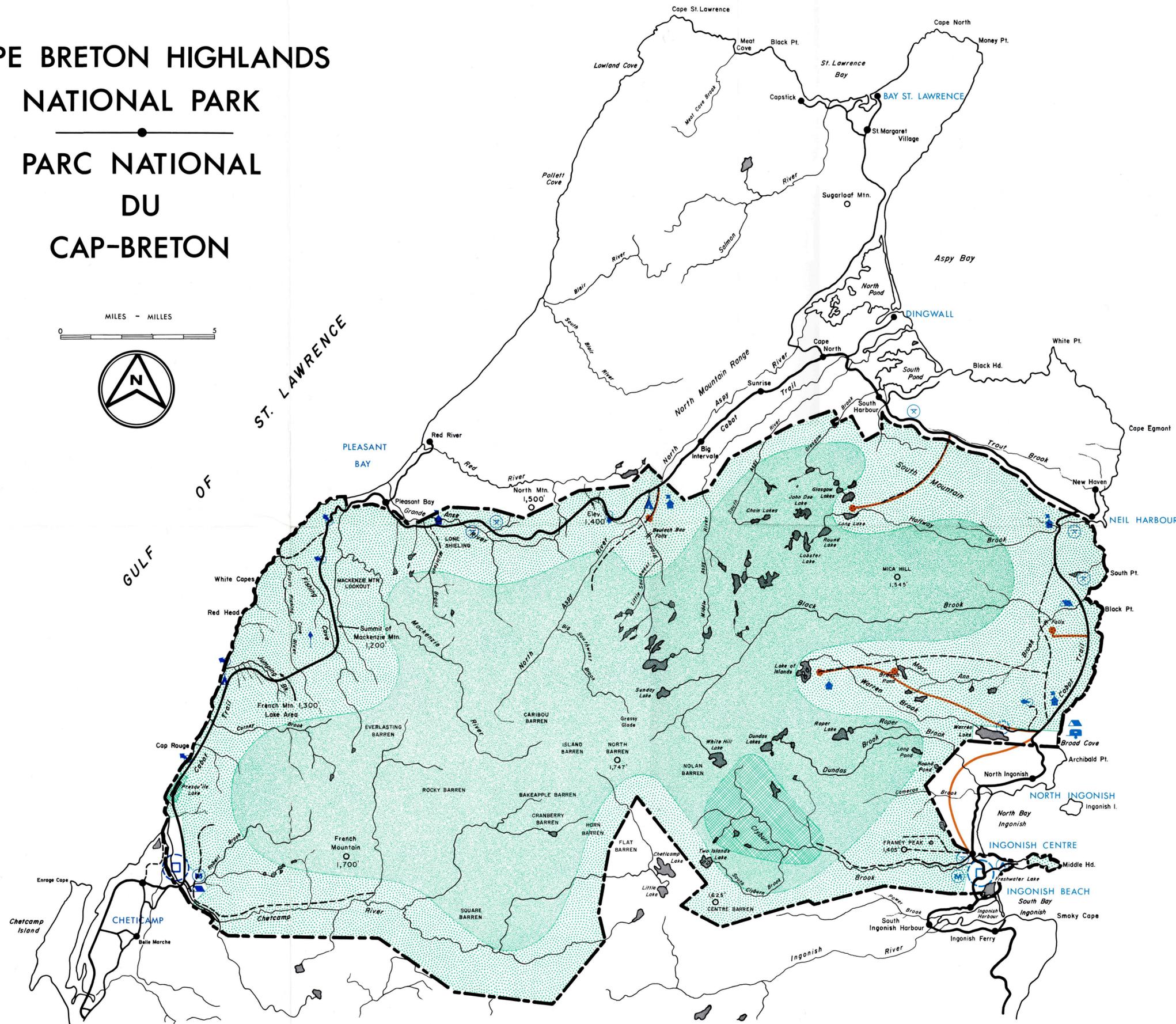
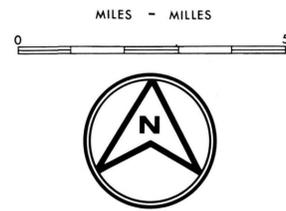
NATIONAL PARKS SERVICE / SERVICE DES PARCS NATIONAUX  
DEPARTMENT OF INDIAN AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT / MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN



MAP  
CARTE 1

LAND USE  
UTILISATION DU TERRAIN

# CAPE BRETON HIGHLANDS NATIONAL PARK PARC NATIONAL DU CAP-BRETON



- LAND USE • UTILISATION DU TERRAIN**
- |         |                                  |  |                                  |          |
|---------|----------------------------------|--|----------------------------------|----------|
| Class 1 | Special Areas                    |  | Aires spéciales                  | Classe 1 |
| Class 2 | Wilderness Recreation Areas      |  | Aires incultes de récréation     | Classe 2 |
| Class 3 | Natural Environment Areas        |  | Aires d'ambiance naturelle       | Classe 3 |
| Class 4 | General Outdoor Recreation Areas |  | Aires de récréation en plein air | Classe 4 |
| Class 5 | Intensive Use Areas              |  | Aires de forte utilisation       | Classe 5 |
- CIRCULATION • LES VOIES DE CIRCULATION**
- |               |  |                |
|---------------|--|----------------|
| Existing Road |  | Route actuelle |
| Proposed Road |  | Route projetée |
- DEVELOPMENTS • LES AMÉNAGEMENTS**
- |                          |  |  |
|--------------------------|--|--|
| Proposed Day-Use Centre  |  | Centre de fréquentation diurne projeté |
| Proposed Activity Centre |  | Centre d'activité projeté              |
| Campground               |  | Terrain de camping                     |
| Trailer Camp             |  | Camp de remorques                      |
| Primitive Campground     |  | Camping naturel                        |
| Picnic Area              |  | Terrain de pique-nique                 |
| Fire Lookout             |  | Tour d'observation                     |
| Viewpoint                |  | Poste d'observation                    |
| Warden Station           |  | Poste de patrouilleurs                 |
| Patrol Cabin             |  | Cabine de patrouilleurs                |
| Maintenance Compound     |  | Service d'entretien                    |
| Administration           |  | Administration                         |

NATIONAL PARKS SERVICE / SERVICE DES PARCS NATIONAUX  
DEPARTMENT OF INDIAN AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT / MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN

MAP  
CARTE **2**

**DEVELOPMENT  
AMÉNAGEMENT**